



Congrès départemental de la CGT Educ'Action

83

**Jeudi 4 et vendredi 5
avril 2013**

Faites entendre votre voix!

Edito

Le congrès condense, tous les 3 ans, la vie démocratique du syndicat, alors il sera combatif, animé et porteur de propositions. Cependant, cette vie ne vaut que par celles et ceux qui la traversent, celles et ceux qui la portent chacun-e à sa manière- le temps d'un engagement, d'une lutte, d'un mandat. La construction d'une Ecole émancipatrice, la lutte contre lois et décrets régressifs, le refus de la précarité, les indispensables réponses liées à la souffrance au travail qui

rongent les personnels, la mise en place de convergences interprofessionnelles s'appuient sur une réflexion et une dynamique collectives. C'est pourquoi nous avons besoin de vous : dès maintenant, pour enrichir les trois textes qui sont soumis à votre sagacité, pour ensuite faire entendre votre voix, débattre et voter les 4 et 5 avril prochain lors du congrès 83 et -parce que cela fait aussi partie de la vie syndicale- pour apporter votre regard, votre sang neuf à l'actuelle équipe militante. Notre congrès doit tra-

duire l'engagement, les valeurs que nous portons en tant que personnels de l'Education nationale d'une part et en tant que syndiqués-e-s d'autre part sur le terrain, au sein des établissements, dans les différentes instances où nous sommes présents -e-s. Je souhaite que nous soyons nombreux pour porter haut et fort, une vision solidaire et transmissible du syndicalisme.

Pages 2 et 3: modalités pratiques

Page 4: bilan d'activités

Page 5 et 6 : texte d'orientation 1 + déroulement du congrès

Page 7 texte d'orientation 2 sur la formation initiale

Pages 8 à 9 : texte d'orientation 3 sur le collège

Page 10: Appel à la mobilisation le 5 mars 2013

CGT-EDUC'ACTION

du VAR

**Bourse du travail, 13 Av Amiral Collet
83000 TOULON**

cgt-educaction83@orange.fr

Site Internet : www.cgt-educaction-var.fr

06 59 95 68 28

MODALITES PRATIQUES

DATE DU CONGRES: Jeudi 4 et vendredi 5 avril 2013 .

Accueil 8h30, début des débats 9h

Participer au congrès est un droit, qui donne lieu à une **autorisation spéciale d'absence**. Nous vous enverrons une convocation à déposer **une semaine avant la date du congrès**. Pensez à vous inscrire !

RAPPEL DES STATUTS

Le congrès, réuni tous les trois ans, est l'instance souveraine du syndicat. Il adopte démocratiquement : les statuts, le bilan d'activité, le bilan financier, les textes d'orientation. Il élit la direction: commission exécutive, le bureau, la commission financière de contrôle.

COMPOSITION DU CONGRES et VOTES

Le congrès est composé des syndiqués des écoles, collèges, lycées qui représentent des bases, c'est-à-dire des sections syndicales. Pour une section ou base, 1 syndiqué isolé-e est délégué-e de droit. Une section de moins de 5 syndiqué-es a 2 mandats. Au-delà, c'est un mandat par tranche de 5 syndiqué-es (la dernière tranche entamée valant pour une tranche complète). Le bureau départemental a retenu de fixer le nombre de voix par section en fonction du nombre de FNI payés à la CGT durant les années 2012 et 2013 (moyenne des 2 arrondie à l'unité supérieure). Tous les syndiqués à jour de leur cotisation peuvent participer au congrès.

FONCTIONNEMENT DU CONGRES :

Le congrès est dirigé par un bureau élu en début de congrès, qui soumet aux congressistes un règlement intérieur qu'il fait appliquer et qui contient obligatoirement les mesures d'organisation des travaux, de répartition du temps de parole, de modalité des votes, ces derniers pouvant avoir lieu à bulletin secret ou à main levée ou par mandat selon le vœu du congrès. Si un vote à main levée était contesté, il serait procédé à un nouveau vote par appel nominal des syndiqué-e-s.



DOCUMENTS DU CONGRES

Documents Les documents préparatoires faisant l'objet de l'ordre du jour sont soumis à l'étude des adhérent-e-s. Il s'agit :

- Du rapport d'activité,
- Du rapport financier,
- Des documents d'orientation : plan de développement du syndicat ; textes des résolutions

Chaque syndiqué-e à jour de ses cotisations a le droit à la libre expression dans le cadre du règlement adopté par le congrès. Il ou elle peut proposer des amendements aux textes soumis à la discussion. Les syndiqués d'une section ou base doivent prévoir un temps d'échange et de rédaction des amendements. Ces amendements sont soumis aux autres sections syndicales.

FRAIS

- Les frais de transport seront remboursés sur la base de :
- 0,30€ du km en cas de co-voiturage
 - 0,20€ du km en cas de transport individuel
 - les transports en commun sont remboursés intégralement

CANDIDATURE à la COMMISSION EXECUTIVE

La CEX est élue par les délégué-e-s au congrès de la CGT Educ'Action 83 conformément à ses statuts.

Le scrutin se déroulera à bulletin secret ou par vote à main levée selon le choix du congrès.

Les candidat-e-s sont présenté-e-s par les sections ou bases syndicales (écoles, collèges, lycées) et/ou par la Commission Exécutive sortante. La CEX élit le bureau.

La CEX assure avec le bureau la direction du syndicat en fonction des décisions du congrès.

FICHE DE CANDIDATURE à la CEX ou à LA COMMISSION FINANCIERE
--

NOM : Section :
 Prénom Tél fixe :
 Adresse : Tél portable :

 Mail :

Corps et grade	discipline	Année d'adhésion à la CGT	Date de naissance

Déclaration de candidature

*- au Bureau départemental

* - à la Commission financière

Candidature individuelle :

Proposition de la section de section :

Date et signature du candidat

Date et signature du/de la secrétaire de section

ou de la candidate

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Les amendements seront adressés de préférence :

- par mail : cgt-educaction83@orange.fr
- ou par courrier à CGT Educ'Action, bourse du travail, avenue de l'Amiral Collet, 83000 Toulon

Ils devront être arrivés au plus tard le 2 avril 2013 (Le mieux est de nous envoyer par mail vos amendements dans le texte original) .

Si vous rédigez à la main, vous pouvez vous servir du modèle ci-dessous)

Nom :

Prénom :

Amendement proposé par la section

Amendement proposé à titre individuel



Résolution n°	Paragraphe n°.....
.....page.....	



A l'issue de notre dernier congrès, nous avons affiché plusieurs ambitions : faire connaître et faire avancer nos revendications et le syndicalisme CGT dans l'EN, nous doter d'un outil syndical pour porter cette démarche et gagner en efficacité, participer à la construction des luttes.

Le contexte de notre activité

Durant des 4 ans, nous avons affronté une politique gouvernementale inspirée du libéralisme visant à réduire les services publics, supprimer des emplois dans la FP, remettre en cause les droits sociaux.

Dans ce cadre là, des réformes rétrogrades (lycée, bac pro 3 ans...) ont été mise en place contre l'école et contre les personnels. Objectifs : des suppressions massives de postes; le recrutement de non titulaires ; l'école du socle commun est la clef de voûte d'un système qui sert à sélectionner les élèves et à imposer des parcours.

Les personnels sont confrontés à la mise en place d'un management qui autorise les chefs de service à faire pression sur les personnels et à piétiner leurs droits avec tout ce cela engendre de drames et de souffrances au travail. La question du sens du métier est posée. Question salariale est prégnante : un blocage du point d'indice et une diminution du pouvoir d'achat qui se poursuit.

Une activité pour se renforcer, se mettre au service des luttes et de la défense des personnels

1) le congrès est organisé par une équipe en place depuis 4 ans composée de camarades élu-e-s à la Commission exécutive. Depuis septembre 2012 un nouveau bureau provisoire a été constitué après consultation de la CEX. Quel est le bilan de l'activité menée en 4 ans?

2) Elargissement du champ de syndicalisation et progression. La CGT Educ'Action 83 syndique les personnels enseignants de la maternelle au lycée, titulaire et non titulaire, les formateur-trices de la formation continue du GRETA, et depuis 2010 les personnels non enseignants de la fonction publique d'Etat: AED, Agents de labo, assistants sociaux et assistantes sociales, infirmières, agents administratifs. Notre syndicat est presque un syndicat multiprofessionnel mais avec un même employeur.

Les ATSS ont désormais toute leur place à la CGT Educ'Action du Var.

Le syndicat est en progression depuis 2009. Il est géographiquement limité au département mais les bases (écoles, établissements du second degré, établissement support du Greta) sont dispersées. 3 zones géographiques concentrent les syndiqués: l'aire toulonnaise, l'aire brigolaise et dans une moindre mesure l'aire dracénoise. La syndicalisation est un enjeu car à la CGT, ce sont les syndiqués qui font le syndicat et qui développent le rapport de force nécessaire à tous les niveaux.

3) Se renforcer:

- Déploiement dans les écoles et les EPLE dans la mesure des forces militantes
- Suivi des sections, réunion d'information syndicale

Des Moyens pour fonctionner

- 1)** le droit syndical de la Fonction publique, des décharges syndicales (7 camarades en décharge), les UL et l'UD
- 2)** des décharges syndicales (7 camarades en décharge), : 2 référentes 1d; 1 référente collèges, 1 élu PLP (parmi les 3), 1 référent lycée également chargé de la com, 1 référent LP, la secrétaire générale
- 3)** la trésorerie et le fichier assurés par une camarade
- 4)** l'appui, le soutien des camarades du 06, des UL et de l'UD tant syndical que financier

L'école fait partie d'une société aujourd'hui marquée par la difficulté des familles confrontées à la hausse du chômage, au développement des emplois précaires, au coût du logement ou du mal logement et à la pauvreté.

Les droits sociaux sont attaqués : les retraites, protection sociale et aujourd'hui le contrat de travail (accord sur la sécurisation de l'emploi qui met fin au CDI)

Nous avons participé aux mobilisations afin de faire monter le rapport de force: lors de notre congrès de 2009, des grandes mobilisations ont eu lieu ; elles se sont poursuivies en 2011 lors du mouvement sur les retraites. Aujourd'hui, les professeurs des écoles sont massivement opposés à une autre réforme qui aggrave leurs conditions de travail et ne prend pas en compte les besoins des enfants. Une mobilisation se construit pour dire non à la fin du CDI. Dans ces 2 cas, la CGT avance des revendications précises et justes.

- Dév des outils de com auprès des adhérents et dans le but de faire connaître la CGT dans l'EN: lettres internet, newsletter, Site internet www.cgt-educaction-var.fr

4) Défense des syndiqués, individuelle et collective: la CGT est engagée dans la défense des postes et contrats menacés et supprimés dans les écoles et les EPLE; la CGT est de plus en plus appelée par les personnels en souffrance au travail, harcelés ou menacés dans leurs droits. Cela se traduit par l'organisation des personnels pour mener des actions de lutte dans les écoles ou les EPLE, par l'écoute et la défense individuelle des fonctionnaires menacés dans leur travail.

5) Suivi des carrières et des mutations assuré par notre équipe d'élus nationaux et académiques: PLP, certifiés, agent de labo

6) Vie syndicale

- Faire vivre la démocratie dans les syndicats en réunissant les syndiqués lors de conseils syndicaux départementaux (CSD)
- Former les syndiqués: accueil des nouveaux syndiqués, formation CA, formation des militants

7) Notre syndicat est associé à la CGT Educ'Action de l'académie de Nice: 2 bureaux académiques par an, 2 flash par an (surtout rédigés par les camarades du 06), formation commune sur le décrochage scolaire; réunion des PLP lors des DGH.

8) Participation aux réunions nationales à Montreuil: pôle lycée, congrès nationaux. Mandatement d'une camarade du 83 au congrès confédéral.



Objectifs de DEVELOPPEMENT**1) Sur le plan de la syndicalisation : Se Renforcer!**

- 1.1 - Sur le plan de la syndicalisation, une progression de 10% au minimum chaque année peut sembler un objectif raisonnable, compte-tenu du potentiel existant.
- 1.2. L'objectif étant de poursuivre la syndicalisation dans le 2nd degré et de s'implanter dans le 1^{er} degré. Gagner chez les AS plus de syndiqués. Travail à mettre en place auprès des non titulaires avec le 06.

2) Représentativité de la CGT :

- 2.1. Elections 2011 : En ayant déposé des listes dans tous les corps, la CGT Educ'Action est le 3^{ème} syndicat Education Nationale de l'académie avec des élus en CTPA, au CHSCTA et en CAP 1^{er} degré 06, 2 Labo, 3 PLP, 1 certifié, 5 agents non décentralisés. Pas d'élus au CTSD 83 ni au CHSCTD 83. Au niveau national, la CGT Educ' est représentative au CTM Education nationale, et majoritaire au CTM des 3 versants de la FP.
- 2.2. Elections 2014 : L'objectif est de continuer à présenter des listes dans toutes les CAPA et CAPD, où nous sommes mais aussi de faire une liste et de gagner 1 ou des sièges chez les AS. Il est impératif de gagner 1 siège au CTSD du Var. En 2014, les élections professionnelles se dérouleront sur les 3 versants de la FP: Etat, Santé, FP territoriale.

Moyens à mettre en œuvre**3) Une présence militante**

- 4.1 Une aide aux sections existantes : participation à l'heure d'info-syndicale, visite, recours pour un besoin d'info spécifiques
- 4.2 Initier et participer à des AG de la maternelle au lycée sur les secteurs géographiques où nous sommes présents et en lien avec les UL: aire toulonnaise, la Seyne, aire brignolaise + St Maximin, aire dracénoise
- 4.3 Présence à organiser auprès de stagiaires en fonction de leurs lieux de regroupement

4) La communication

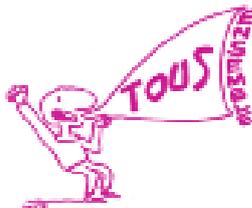
- 5.1 La presse Internet: lettre Internet « hebdomadaire » aux adhérent-e-s ; newsletter aux abonnés ; envois sur les boîtes académiques des PE, PLP, certifiés, non titulaires, AS.
- 5.2 Poursuite de l'enrichissement du site
- 5.3 les élu-e-s en CAPA continuent d'informer les syndiqués et plus largement les personnels des promo d'échelon, mutations...
- 5.4. Diffusion systématique d'informations interprofessionnelles aux adhérent-es. Faire connaître à tous les adhérent-e-s CGT du var l'actualité dans nos champs professionnels
- 5.5 « le Flash », journal académique adressé bi-annuellement, à toutes les écoles du département, aux adhérent-e-s individuellement à leur domicile, à tous les établissements 2nd degré où il y a des adhérents ou militants CGT Educ'Action.

Faire des syndiqués des acteurs du syndicat**8) Un fonctionnement démocratique et régulier :**

- 8.1 Le Bureau départemental se réunit régulièrement à l'UL de Brignoles. Il est composé d'adhérents élus lors du présent congrès. Il est chargé de mettre en œuvre les orientations du congrès en lien avec la commission exécutive.
- 8.2 Se réunira 3 fois par an, sur le temps de travail, une commission exécutive départementale regroupant le Bureau et les membres élus au congrès. La CEx peut être élargie à toutes les sections ou bases.
- 8.3 Des CSD sont organisées pour réunir l'ensemble des adhérent-e-s
- 8.4 Un co-secrétariat est proposé afin de partager les rôles tout en restant complémentaires

9) Organisation des militants

- 9.1 Des référents sont chargés d'animer et de coordonner l'activité d'un pôle : greta, 1d, collège, LP, lycée, AS, Labo

**5) Affichage :**

- 4.1 Au niveau des établissements où nous sommes présents par au moins un-e adhérent-e (1^o et 2^oDegré-LP).
- 4.2 Dans les écoles, EPLE à proximité d'une base ou section.

6) La formation :

- 3.1 La CGT Educ'Action Var se donne pour priorité d'organiser pour les équipes militantes des établissements, des sessions de formation de façon qu'ils/elles puissent se faire le meilleur relais possible des revendications des personnels et des positions de la CGT, qu'ils/elles sachent se faire reconnaître dans leur rôle devant l'administration et engrangent un capital de sympathie et d'adhésion en mesure d'assurer la place à laquelle la CGT peut légitimement prétendre dans les CT et CAP nationales, académiques et départementales

- 3.2 Des sessions de formation syndicale sur des thèmes professionnels ou interprofessionnels doivent être proposées chaque année.

- 3.3 plan de formation de l'UD et des UL à proposer aux syndiqués

7) Les liens avec la presse locale

- 7.1 Diffuser un communiqué de presse à l'occasion des communiqués nationaux, à l'occasion d'actions locales, de réunions internes...
- 7.2 Organiser des conférences de presse sur des sujets précis en lien avec les UL, l'UD.

- 9.2 Des militants volontaires pourront utiliser les ASA afin d'être le correspondant de un ou plusieurs établissements scolaires proches de son lieu d'exercice. Avec le référent du pôle, ils organisent des déploiement et des heures d'info syndicale ou RIS dans le 1d.

- 9.3 Les syndiqués peuvent se rendre dans un ou des établissements voisins du leur pour faire l'affichage syndical et diffuser des tracts dans les casiers des personnels.

10) Organisation par territoires

- Au regard du découpage territorial, il est indispensable de s'organiser en secteurs géographiques qui pourraient correspondre aux UL: St Max/brignoles; Draguignan; Fréjus/St Raphael; Hyères/Toulon est; La Seyne/Toulon ouest; Toulon-centre) avec un ou des référents sur le secteur géographique afin d'être en contact avec les syndiqués, d'organiser les déploiements et faire le lien avec l'interpro et les UL.

11) Continuer à être présent à la CE de l'UD. Question du temps de décharge pour l'interpro est posé car les décharges syndicales sont toutes ciblées Educ'Action

12) Se donner les moyens pour qu'un représentant de la CGT Educ'Action soit présent dans les CE des unions locales.

13) La CGT Educ'Action pourra être à l'initiative de rencontres avec les autres syndicats de la CGT sur des sujets communs.

14) Tenir informé et se tenir informé des actions sur le département.

Intersyndicale

15) Etre présent ou à l'initiative de rencontres intersyndicales précèdent les manifestations propres à l'Education nationale mais aussi lorsqu'il nous semble que des actions locales doivent être mises en place.

16) Etre présent, si possible, lors de rencontres intersyndicales interprofessionnelles.

17) rapprochement avec la FSU à initier



Proposition du déroulement du Congrès

à voter en début de Congrès

Jeudi 4 avril 2013

Matin: Accueil 8h30, débats 9h

- Elections : bureau du Congrès, présidence de la matinée, vote de l'ordre du jour du Congrès
- Les ATSS à la CGT Educ'Action . Bilan de l'activité du syndicat de 2009 à 2013. Débat et vote
- Bilan financier, débat et vote

Pause

- Débat sur l'actualité

Election de la présidence de l'après-midi

Après-midi 14h-16h30/17h

- Ateliers thématiques : « enseigner ça s'apprend », « quel collège voulons-nous ? » « la formation professionnelle initiale et continue »
- Amendement des résolutions 2 et 3 et vote

Election de la présidence du Congrès du vendredi matin

Réunion du bureau du Congrès

Vendredi 5 avril 2013

Matin: accueil 8h30, débats 9h

- Intervention de représentants de la CGT de l'UD du Var
- Les orientations du syndicat : quel plan d'action ? Débat, amendements et vote du texte d'orientation 1

Après-midi 14h-16h30/17h

- comment faire vivre la CGT Educ'Action dans son établissement: la vie des sections
- Election des membres de la Commission Exécutive et de la Commission Financière et de Contrôle
- Réunion de la Commission Exécutive pour élire les membres du bureau.

Le texte ci-dessous est un canevas basé principalement sur les repères revendicatifs nationaux de la CGTR Educ'Action sur la formation initiale. Il est destiné à être complété par vos amendements, afin de répondre à la question: *en tant que professionnel-le-s confirmé-e-s, que jugeons nous prioritaire que les nouveaux et nouvelles enseignant-e-s apprennent avant d'aborder le métier?*

1.1 La profession enseignante se structure et se reconnaît :

- par le nombre...quelque 800 000 enseignant-e-s, personnels d'éducation, de direction,
- par leur place dans l'institution et leur connaissance de celle-ci,
- par une certaine identité de pratiques professionnelles : transmettre un savoir, une culture,
- par une histoire commune à laquelle chacun s'identifie peu ou prou... celle des "serveur-e-s" de la République,
- par la recherche permanente d'une reconnaissance sociale, d'une place identifiée et reconnue dans la société.

1.2 Parallèlement, on ne peut nier la réalité des métiers d'enseignant-e.

- Selon le lieu d'exercice (école, collège, lycée), selon l'environnement de celui-ci (milieu rural, urbain, ZEP...), l'acte éducatif ne recouvre pas les mêmes choses.

- Selon les statuts des personnels : instituteurs -trices, professeur-e-s des écoles, PEGC, AE, certifié-e-s, PLP, agrégé-e-s... Dans le même établissement peuvent se côtoyer des personnels de statuts différents et diverses situations de précarité.

- Selon le travail : par exemple, enseigner l'anglais en collège peut représenter des charges de travail différentes (15 h/18 h, classes entières/1/2 groupes...).

- Selon les revenus différents : agrégé-e-s/certifié-e-s par exemple.⁴



2. Former pour transformer, transformer la formation

2.1 La professionnalité enseignante ne peut se réduire ni à la vocation, ni à un référentiel de compétences. Enseigner est un métier qui s'apprend.

2.2 Les aspects de disciplines, de méthodes ou de pédagogie sont essentiels. Mais nous devons encourager d'autres questions plus ouvertes sur l'avenir des élèves :

2.2.1 Quelle reconnaissance des qualifications, quelles interventions dans la définition de nos missions, de nos moyens et de nos objectifs ?

2.2.2 Comment permettre une promotion par l'Ecole, un accès Emancipateur aux savoirs pour l'ensemble d'une classe d'âge ?

3. Transversalité et spécificités

3.1 Une démarche transversale de formation doit, non seulement intégrer une dimension pédagogique mais aussi statutaire. Un temps de formation devrait porter sur un projet culturel. Cela permettrait des échanges à partir de compétences croisées et communes générales, techniques et professionnelles. Cette démarche devrait permettre de rencontrer des personnels municipaux, d'Etat (culture, justice...), associatifs (sports, musique...) et des salariés du tissu économique, responsables d'organisations syndicales...

3.2 Chaque stagiaire doit recevoir une formation sur le sys-

tème éducatif et ses enjeux, avec intervention des organisations syndicales représentatives.

3.3 L'accueil des parents et de leurs représentants doit être inclus dans la formation.

3.4 Tout-e enseignant-e devrait recevoir une formation sur la maîtrise de la voix, l'animation de réunion, la pédagogie différenciée, la construction de projet, et sur les responsabilités juridiques... Il est indispensable que tout-e enseignant-e bénéficie -au début et au cours de l'exercice de sa profession- d'une formation en matière de psychologie des jeunes et de façon générale, de connaissance et de gestion du groupe en tant qu'entité et plus généralement en matière de sciences de l'éducation. Les spécificités liées à l'âge des élèves, aux pratiques pédagogiques propres au primaire et à la diversité du secondaire, doivent être abordées dans le cadre de la formation initiale.

4. Contenus et modalités de formation

4.1 La CGT Educ'Action se prononce pour une réelle formation en deux ans, articulée autour d'une première année théorique, et d'une deuxième année comprenant des stages en responsabilité en doublette. Dans ce cadre, les stagiaires ne doivent plus être des moyens d'enseignement.

4.2 Pour le stage en responsabilité dans les établissements, les stagiaires devraient être affecté-e-s par deux, en doublette avec un-e conseiller-e pédagogique volontaire. Les binômes de stagiaires sont constitués par dominante dans le premier degré, par discipline dans le second degré. Chaque stagiaire, dans le cadre de stages d'observation, devrait découvrir les différents cycles dans le primaire, collège, lycée dans le second degré. Mais aussi chaque stagiaire devrait pouvoir effectuer un stage d'observation dans le primaire, le secondaire général, technologique et professionnel autour des années charnières : fin de cycle 3/6è, 3è/ seconde générale ou professionnelle. Le stage en entreprise, obligatoire pour les disciplines technologiques ou professionnelles, devrait être ouvert sur l'ensemble des activités périphériques de l'école (culture, sport...). L'expérience professionnelle de chaque stagiaire devrait être prise en compte pour le dispenser de tout ou partie de certains stages ou en approfondir d'autres.

5. Formateurs -trices, projet d'équipe et équipe de projets

5.1 Une formation ambitieuse ne saurait se cantonner à répondre aux attentes des stagiaires ou à fournir du « clé en main » : elle doit les amener à construire leur professionnalité dans une dialectique entre un enseignement universitaire et un accompagnement et une formation pratiques.

5.2 Les formateurs -trices, y compris les maître-sse-s de conférences et professeur-e-s d'université, devraient effectuer une partie de leur recherche dans les établissements du 1er ou du 2nd degré : ceci doit être une condition de recrutement. Les formateurs -trices volontaires accueillant des stagiaires dans leur classe devraient voir reconnaître leur rôle par des décharges de service.

Préambule: 0.1 Le collège que nous voulons s'inscrit bien évidemment dans un projet global de transformation de la société. Le collège démocratique et émancipateur n'existera pas sans une société démocratique et émancipatrice. Notre projet ne peut donc se concevoir que comme une partie de l'ensemble des luttes syndicales menées par les travailleuses et les travailleurs de France et d'ailleurs visant à la construction d'une société démocratique libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination.

0.2 La CGT Educ'action réaffirme donc le caractère interprofessionnel et internationaliste de ses luttes et de son projet.

0.3 Le collège que nous voulons nécessite que l'éducation des collégiens puisse se faire dans des conditions dignes que ce soit au collège mais aussi en dehors du collège. Il est évident que la situation actuelle ne remplit pas ces deux conditions: pauvreté, précarité, chômage et inégalités qui explosent, destruction des protections sociales, du droit du travail...tout cela au nom d'une crise dont les travailleurs et les travailleuses ne sont pas responsables.

0.4 Le collège que nous voulons nécessite donc un changement radical de cap.

0.5 Garantissons les droits collectifs et individuels, partageons les richesses, partageons le travail et construisons le collège que nous voulons, un collège démocratique et émancipateur pour tous et toutes!

1.1 Aujourd'hui, 15% des collégiens sont en difficulté ou grande difficulté. Chaque année, 130 000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme.

1.2 Le collège unique est mis en accusation alors qu'il n'a jamais vraiment existé, alors qu'il n'a jamais été créé ni au plan philosophique, ni au plan politique, ni au plan pédagogique.

1.3 Ce collège ne parvient plus à réduire de façon significative le nombre des élèves en grande difficulté, élèves issus massivement du peuple. En 1983, A. Savary posait le diagnostic suivant : « La France n'a pas réussi à faire la synthèse de ce que furent les cours complémentaires et le primaire supérieur d'une part, et le premier cycle des collèges d'autre part ».

1.4 En prenant l'option du « second inférieur », on a gommé tout ce qui pouvait ressembler à la mise en place d'un tronc commun portant en germe toutes les diversifications à venir pour maintenir, coûte que coûte, l'hégémonie du seul enseignement général de disciplines préparant à des études longues.

1.5 Ne retenir dans le tronc du collège que les contenus disciplinaires qui préparent à l'enseignement général des lycées, ce n'est pas construire l'école moyenne pour tous mais c'est faire comprendre à une partie des élèves que le collège qui les accueille n'a pas été pensé pour eux.

1.6 Deux cultures s'affrontent donc dans le collège :

- celle centrée sur l'accompagnement global de l'élève.

- celle centrée sur la spécialisation disciplinaire des enseignements.

1.7 Le défi du collège, c'est de faire une institution cohérente avec des pratiques pédagogiques renouvelées.

1.8 S'agissant du socle commun, la terminologie officielle ne parvient pas à occulter la polysémie que recouvre cette notion. Tâche complexe que de définir ce que « nul ne doit ignorer à l'issue de l'instruction obligatoire ».

1.9 La CGT Educ'action n'a cessé de dénoncer ce concept-phare de la loi d'orientation de 2005. L'idée d'un bagage culturel commun est ancienne, mais n'a jamais été réalisée car marquée par deux conceptions opposées :

1.9.1 - un « socle » réduit à des savoirs « utiles », indispensables à une insertion professionnelle à court terme (vision utilitariste de l'éducation).

1.9.2 - une « culture » ambitieuse visant le développement intellectuel et critique de chacun et répondant aux besoins sociaux et économiques de la collectivité.

1.10 Aujourd'hui, le socle commun de connaissances et le livret de compétences dénaturent, alourdissent le travail des enseignants et organisent le tri social des collégiens.

1.11 Pourtant, avec le collège unique, en 1975, émergeait un objectif de mixité sociale, essentiel dans une démocratie.

1.12 La carte scolaire n'a pu empêcher le phénomène de contournement de la règle et en conséquence, l'augmentation de la ségrégation sociale et scolaire de nombreux quartiers, populaires et aisés.

1.13 Sous les années Sarkozy, son « allègement », son « assouplissement » n'ont fait qu'aggraver les choses : les enfants des familles les plus démunies, pour qui la mixité est la plus bénéfique, demeurent là où il y en a le moins, cela conduisant à une ghettoisation renforcée de certains quartiers.

1.14 Le dispositif ECLAIR, qui concerne tous les établissements Réseaux Ambition Réussite, décliné en 3 volets :

1.14.1 - un volet pédagogique qui signe la fin du cadre national de l'organisation des enseignements et se concentre sur les fondamentaux du socle;

1.14.2 - un volet « ressources humaines » qui instaure le recrutement des personnels par le chef d'établissement, sur profil -au mépris de tout contrôle paritaire-, et impose une « lettre de mission »;

1.14.3 - un volet « vie scolaire » qui crée une hiérarchie intermédiaire, le Préfet des études. Bref, le label ECLAIR déroge à toute règle en vigueur, pour les personnels et les élèves. est vecteur de dérégulation et de renoncement politique au principe fondamental d'Éducation prioritaire, à la lutte contre les inégalités scolaires.

1.15 Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables. Ils ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire, en particulier au regard des éléments du socle commun.

1.16 Les élèves suivent des enseignements adaptés qui leur permettent à la fois d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun, de construire progressivement leur projet de formation et de préparer l'accès à une formation diplômante.

1.17 Les enseignants intervenant en SEGPA ont une expertise leur permettant de construire les réponses pédagogiques qu'exigent les grandes difficultés d'apprentissage des élèves de SEGPA

1.18 Les enseignements sont assurés par :

•des instituteurs et des professeurs des écoles spécialisés, titulaires de l'option F du CAPSAIS (certificat d'aptitude professionnelle aux actions pédagogiques spécialisées de l'adaptation et de l'intégration scolaires) ou du CAPA-SH (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) ;

•des professeurs de collège et de lycée professionnel, éventuellement en possession du 2 CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap). 1.19 Les dispositifs relais (classes et ateliers) accueillent des élèves de collège, éventuellement de lycée, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant un dispositif relais a bénéficié au préalable de toutes les mesures d'aide et de soutien prévues au collège et reste sous statut scolaire.

1.20 Ces dispositifs ont su montrer, grâce à leur souplesse, leur utilité dans la lutte contre le décrochage scolaire. A la sortie du dispositif relais, 82 % des élèves retournent en collège, 3% en LP et 3% en CFA, 5% dans des établissements relevant d'autres ministères (santé, justice), pour 1% des élèves, il n'a pas été trouvé de solutions. Pour 6% des élèves, l'information n'a pas été communiquée.

1.21 De façon générale, les équipes pédagogiques ainsi que les équipes vie scolaire sont invitées à mettre en place des mesures qui leur échappent et cela sans moyens humains supplémentaires et sans temps de concertation en plus.

Le collège que nous voulons !

2.1 Tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum de leur personnalité...L'enseignement doit donc offrir à tous d'égales possibilités de développement, ouvrir à tous l'accès à la culture, se démocratiser... par une évaluation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation.» Plan Langevin-Wallon, 1947

2.2 Il y a trois objectifs, selon Philippe Meirieu, indissociables pour le collège :

- l'acquisition des savoirs nécessaires à la vie dans notre société.
- la construction de la mixité sociale.
- le développement d'une posture citoyenne.

2.3 C'est une « culture commune » que la société doit définir. Ancrée dans la réalité et tournée vers l'avenir, elle doit intégrer tous les champs du savoir, ouvrir à une culture plurielle dont sont souvent privés les jeunes en difficulté.

2.4 Pour la CGT Educ'action , l'égalité est possible. La difficulté des familles -chômage, précarité, conditions de logement...- détermine le comportement de l'élève face aux apprentissages : absence de repères, disponibilités réduites pour se concentrer, postures d'évitement, de retrait, postures d'opposition, de ruptures violentes. La responsabilité de l'École, qui reproduit pour partie les inégalités, demeure : manque de moyens, insuffisante gestion de l'hétérogénéité, pédagogie souvent uniforme, parcours scolaires sélectifs, orientation imposée...

2.5 Faire de la mixité une ressource est la vraie question posée à la société et l'école. En ce sens, il est nécessaire de maintenir le principe de carte scolaire (y compris en y apportant certains réajustements), seul instrument de régulation contre les tensions séparatistes qui minent le collège. Il faut garantir une offre scolaire homogène et mettre en place une vraie politique d'éducation prioritaire en y associant tous les partenaires institutionnels et de terrain.

2.6 Pour la CGT Educ'action , l'hétérogénéité des classes doit être un principe de recrutement.

2.7 A l'opposé d'un « socle commun » réduit et réducteur, la CGT Educ'action revendique une « culture commune » de haut niveau.

2.8 Nous sommes pour des pédagogies qui donnent sens et plaisir d'apprendre, qui favorisent la démarche d'autonomie de l'élève, de coopération dans la classe, de construction et d'appropriation des savoirs, qui mobilisent l'imaginaire et conduisent le futur citoyen à l'autonomie de jugement (insister plus fortement sur la maîtrise de la langue écrite, développer significativement l'enseignement de la technologie, introduire l'enseignement du droit, introduire les sciences économiques et sociales).

2.9 En créant des situations d'apprentissage vivantes, la pédagogie de projet permet souvent de « réconcilier » l'élève fragile avec l'école, et aux équipes pédagogiques de travailler ensemble.

2.10 S'agissant de l'orientation, elle implique de redéfinir la finalité du collège, aujourd'hui essentiellement axée sur le lycée général. Pour qu'elle devienne positive, l'orientation doit être choisie, réversible et axée sur l'une des trois voies du lycée, considérée à égale dignité. Chaque élève de 3ème devrait faire un dossier sur un métier de son choix comportant des approches différenciées : historique, littéraire, scientifique, économique avec des entretiens retranscrits, des textes en langue étrangère qu'il soutiendra devant un petit jury comportant un professeur et un professionnel (cf P. Meirieu).

2.11 La CGT Educ'action milite pour que soient données à tous les collégiens les conditions d'accès à l'une des 3 voies du lycée dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans.

3. La CGT Educ'action demande le rétablissement des moyens perdus depuis 2002 ainsi que des créations de postes répondant aux besoins en particulier pour gérer l'hétérogénéité des classes (effectifs allégés, travaux en groupes, pour assurer les liens CM2/6ème et 3ème/2nde.

3.1 La CGT Educ'action revendique des collèges à taille humaine : 500 élèves maximum avec « une salle pour chaque classe, une place pour chaque élève, des casiers individuels, des locaux collectifs permettant d'accueillir tous les élèves et tous les professeurs, des bureaux pour les enseignant-e-s). Il faut organiser les collèges en unités pédagogiques de 4 classes confiées chacune à un petit groupe de professeurs.

3.2 La CGT Educ'action demande une réelle démocratie dans leur gestion ce qui signifie de redonner au Conseil d'Administration tout son pouvoir décisionnaire.

3.3 La CGT Educ'action demande des équipes pédagogiques stables et en nombre suffisant ainsi que des moyens en remplacement correspondant aux besoins réels du terrain.

3.4 La CGT Educ'action demande la constitution d'équipes éducatives pluridisciplinaires : personnels enseignant, de vie scolaire, d'éducation, sociaux, d'orientation, de santé (médecins, infirmier-e-s, psychologues, de service répondant aux besoins).

3.5 La CGT Educ'action demande le développement d'une politique d'aide aux élèves en difficulté de type RASED dans tous les collèges.

3.6 La CGT Educ'action demande la reconnaissance du travail d'équipe, de concertation, d'évaluation, de suivi..., inclus dans le temps de service. Pour ce faire, une nécessaire réduction des obligations hebdomadaires de cours :

- à 14h pour les agrégé-e-s
- à 16h pour les certifié-e-s
- à 35 h, toutes tâches confondues, pour les CPE
- à 24h + 4h pour les documentalistes

3.7 La CGT Educ'action demande une réduction des programmes d'enseignement, en lien avec les travaux des chercheurs en sciences de l'éducation, les personnels, les organisations syndicales, les organisations de parents d'élèves.

3.8 La CGT Educ'action demande du temps de formation (initiale et continue) favorisant les échanges entre personnels issus de l'enseignement adapté, spécialisé, des dispositifs relais et personnels issus du collège ; enseignant-e-s et non-enseignant-e-s sont concerné-e-s.

Tous nos repères revendicatifs (école, lycée, lycée pro, ATSS, non titulaires, AED) sont en ligne sur notre site



